

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.128

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 20 septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 septembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 septembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFEBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ÉCOLE MATERNELLE DE L'YEUSE : CRÉATION D'UN PRÉAU - DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN souhaite réaliser la construction d'un préau à l'Ecole maternelle de l'YEUSE, située 55 Boulevard de la Marne à ROYAN.

Un architecte DPLG sera mandaté pour cette réalisation.

A cet effet, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt d'un permis de construire qui permettra la construction du préau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de déposer un permis de construire,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire, nécessaire au projet de construction d'un préau à l'Ecole maternelle de l'YEUSE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 septembre 2019

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH



DOSSIER DE PRESENTATION

ECOLE MATERNELLE L'YEUSE

Ville de Royan

PROJET DE CREATION D'UN PREAU COUVERT

(Document établi le 03 Septembre 2019)

Préambule :

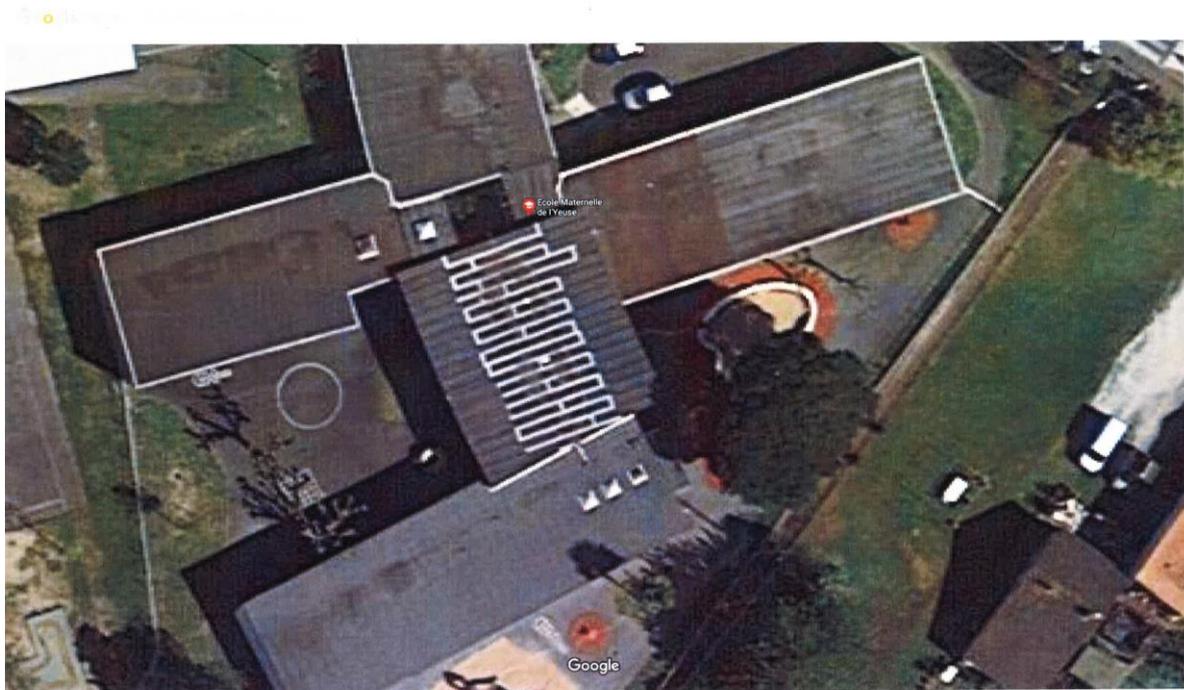
La ville souhaite doter les enfants de l'école maternelle l'Yeuse d'un préau couvert, afin de pouvoir utiliser la cour l'hiver par temps de pluie et de protéger les enfants du soleil durant les journées ensoleillées à Royan. Cela pour leur bien être au quotidien.

Ce dernier d'une superficie de 50 m² se situera tout près des jeux existants, récemment mis en place par la collectivité. Posé à proximité immédiate des jeux d'enfants, ce coin d'ombrage apportera confort et réconfort aux enfants en demande d'espace extérieur ou ils peuvent s'amuser et se dépenser.

Le principe est un concept de structure légère entoilée de 10 ml de long et de 5 ml de large en deux éléments accolés. Il est conçu selon les normes en vigueur nécessaires et obligatoires dans le cadre de l'établissement public recevant des enfants.

Il est volontairement aéré et nécessité qu'un point d'appui au sol libérant ainsi l'espace de jeux.

Le site d'implantation « cour arrière bac à sable » :



La zone d'implantation vue du ciel à côté du bac à sable.
(Deux options d'implantation)



Le bac à sable et jeux à proximité.



Un site agréable et approprié aux jeux d'enfants.



La structure sera implantée sur une zone abritée des vents et implanté de façon à assurer une surveillance aisée des enfants par les enseignantes.

Le cout estimatif du projet :

La surface de 50 m² nécessite un dépôt de permis de construire. Les normes en vigueur doivent être respectées dans le cadre des établissements scolaires, notamment au regard de la sécurité et des évènements climatiques.

Détails des frais d'investissement :

- Frais de dépôt d'un permis de construire : 2 500 euros HT
- Acquisition structure fourniture et pose : 15 000 euros HT
- Création d'un massif béton : 5 000 euros HT
- Raccords et aménagements divers : 2 000 euros HT

Total HT	24 500 euros HT
TVA à 20 %	4 900 euros TTC
<u>Total TTC</u>	<u>29 400 euros TTC</u>

Budget arrondi à 30 000 euros TTC

Délais de réalisation :

Ce dossier doit être mené à terme pour 2020.



Modèle 1



Modèle 2

Photos du type de structure. Poteau unique et structure tendue.

Nom de l'Établissement :

Ecole Maternelle l'Yeuse
55 Boulevard de la Marne
17200 ROYAN

Référent élu du projet :

Madame Nelly SERRE, Adjointe aux Affaires Scolaires de la Ville de Royan. Tél : 05 46 39 56 56 / e-mail : n.serre@mairie-royan.fr.

Référent technique du projet :

Monsieur CHITTY Responsable Services Bâtiments Ville de Royan. Tél : 06 09 96 71 99 / e-mail : l.chitty@mairie-royan.fr.